



NUMÉRO 2401-1248

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 9 janvier 2024 à 19h31, au 238 route des Fermes à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :
Mme Mélanie Roy, M Sylvain Lambert,
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère

Est absent :

M. Christian Roy,

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, monsieur le maire Jeannot Roy, ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2401-1248-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi des procès-verbaux

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du 5 décembre 2023

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

2401-1248-4

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que les procès-verbaux des séances du 5 décembre 2023, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2401-1248-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois de décembre 2023 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 154 713,31 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le maire et la directrice générale font rapport sur la situation en ce début de saison. Suite au départ de monsieur Guillaume Roy en décembre dernier, le comité de ressource humaine a procédé aux démarches pour l'embauche d'une personne dans les plus brefs délais étant donné que le

poste du responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales inclu la tâche de déneigeur.

6.1 Embauche du responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Guillaume Roy au poste de responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales en date du 1^{er} décembre dernier ;

2401-1248-6.1

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu :

QUE le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Alain Mathieu au poste de responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures municipales, et ce rétroactivement en date du 11 décembre 2023 ;

QUE le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail ;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désigne le poste de responsable en voirie et coordonnateur en infrastructures comme fonctionnaire désigné de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7. Adoption du Règlement numéro 270-23 – Taxation 2024

ATTENDU QU'il est nécessaire d'imposer les taxes et tarifications requises pour pourvoir au paiement des dépenses de l'exercice 2024;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 décembre 2023 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a dûment été adopté lors de la séance du 5 décembre 2023 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du code municipal, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

2401-1248-7

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que le règlement no 270-23 – Taxation 2024 soit et est adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. Règlement concernant les animaux

8.1 Avis de motion

Madame Mélanie Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant les animaux.

8.2 Projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de réglementer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, et le bien-être général sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs prévus aux articles 62 et 63 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseillère Mélanie Roy lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024 ;

2401-1248-8.2

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Joanie Roy et résolu que le projet de règlement portant le no. RM-SQ-05 soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à la mise à jour de sa politique MADA ainsi que de son plan d'action 2022-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite participer à la demande collective de la MRC Beauce-Centre pour le soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux liés à cette démarche collective seront réalisés sous la coordination de la MRC Beauce-Centre ;

2401-1248-9

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu d'appuyer la MRC Beauce-Centre dans sa demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Demande à la CPTAQ pour une partie du lot 6 577 935

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 1 749.7m² d'une partie du lot 6 588 935, propriété de Ferme Pierre et Claude Inc., a été déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE monsieur Guimont Bisson, voisin du demandeur et propriétaire du lot 4 373 701, a présentement une propriété d'une superficie de 1250.3 m², soit non-conforme au règlement de lotissement présentement en vigueur ;

ATTENDU QUE monsieur Bisson souhaite agrandir sa propriété pour atteindre une superficie de 3000 m² afin de se rapprocher de la conformité au règlement de lotissement, qui prévoit une superficie minimale de 4000 m² en zone à risque d'érosion ;

ATTENDU qu'en vertu de Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA), Ferme Pierre et Claude Inc. doit déposer une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QU'en vertu de la LPTAA, la municipalité se doit de vérifier que le projet respecte son règlement de zonage actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'une copie du formulaire de demande d'autorisation a été reçue le 1^{er} décembre 2023 ;

ATTENDU que la demande respecte le règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'altérer l'homogénéité du territoire agricole et que le développement de l'agriculture ne serait pas impacté advenant une autorisation de la CPTAQ ;

2401-1248-10

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu d'appuyer la demande d'autorisation pour un morcellement auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Comité

ATTENDU QUE les membres du conseil s'impliqueront dans différents comités ;

ATTENDU QU'il y a des confusions entre certains comités et que le conseil souhaite régler celles-ci avec un nouveau tableau de comité ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Sylvain Lambert et résolu que les membres du conseil représentent la Municipalité dans certains comités, tel que décrit dans le tableau suivant :

	Famille – MADA (1)	Intermunicipal (M+1)	Travaux publics / Déneigement (2)	Moulin des Fermes (3) Culturel	Ressources hum. (M+2)	Loisirs/social des Josérabliens Bibliothèque	CCU (1)	Aménagement du territoire(M2)
Jeannot Roy		X	X		X			X
Mélanie Roy	X				X			
Sylvain Lambert			X					X
Christian Roy		X		X			X	
Marc Lessard			X	X				
Joanie Roy				X		X		
Jean-François Giguère					X	X		X

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. **Pont de Saint-Joseph**

À la suite de l'envoi de la résolution numéro 2312-1247-20a au ministère des Transports et de la mobilité durable en lien avec l'orientation du pont des municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables à la suite du dépôt de l'étude des solutions, les maires et directeurs généraux des municipalités ont rendez-vous avec le député de Beauce-Nord, monsieur Luc Provençal le 22 janvier prochain.

13. **Rapport du maire**

Le maire félicite monsieur Alain Mathieu pour sa nomination au poste de responsable de la voirie et coordonnateur des infrastructures municipales.

Il parle de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec la confirmation finale de l'aide financière. Celui-ci est satisfait de la confirmation qui vient clore de projet.

Pour conclure son rapport, il fait un résumé de la séance d'information du 6 décembre dernier en lien avec la réhabilitation du chemin de fer. Celle-ci avait lieu à la salle multifonctionnelle de Vallée-Jonction.

14. **Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) **Chambre de commerce et d'industrie de St-Joseph-de-Beauce**

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adhère à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Joseph-de-Beauce pour l'année 2024. Le montant de la cotisation est de 97.73 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) **Confirmation de l'aide financière du RÉCIM**

Le projet de construction du bureau municipal s'est réalisé au coût de 2 531 000 \$ au lieu de 2 685 000 \$. La municipalité a reçu une

correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous confirmant que la municipalité recevra une aide financière de 1 650 929 \$ au lieu de 1 732 920 \$ étant donné que projet c'est réalisé à moindre coût.

c) Réponse du ministère des Transports

Le ministère des Transports et de la mobilité durable nous a acheminé le 8 janvier dernier, une réponse à la demande d'ajout de lampadaire sur la route 276 via la résolution numéro 2312-1247-20e envoyé en décembre dernier par la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables. La correspondance mentionne qu'ils ont évalué plusieurs éléments, mais qu'étant donné que cette intersection est située en milieu rural non bâti et que l'ajout d'éclairage apporterait peu de potentiel d'amélioration à la sécurité, le Ministère ne peut prioriser ce projet parmi tous les projets d'amélioration du réseau. La lettre se termine en mentionnant qu'il est possible de le faire aux frais de la municipalité.

Le Conseil effectuera la recherche de la possibilité d'effectuer ce projet grâce à une aide financière.

15. Varia

Aucun point n'est ajouté.

16. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

17. Levée de l'assemblée

2401-1248-17

À 21h14, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, greffière-trésorière